

14ème législature

Question N° : 76388	De Mme Véronique Louwagie (Union pour un Mouvement Populaire - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >oeuvres universitaires	Analyse > CROUS. Cour des comptes. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 24/03/2015 Réponse publiée au JO le : 15/07/2015 page : 5431		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le réseau des œuvres universitaires et scolaires. Le rapport de la Cour des comptes, publié en février 2015, recommande de « revoir les relations contractuelles avec les bailleurs sociaux pour assurer l'entretien du patrimoine ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

La Cour des comptes a fait le constat du déséquilibre des relations entre bailleurs sociaux et certains réseaux des œuvres universitaires et scolaires au détriment de ces derniers. En effet, certains centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) font face à une inexécution contractuelle de ses obligations par le bailleur social, notamment en ce qui concerne la procédure de gestion des provisions destinées à assurer l'entretien du patrimoine (provisions pour renouvellement des composants, qui se sont substituées aux provisions pour grosses réparations). Un groupe de travail réuni dès 2009 par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) a permis une première vague de renégociation avec les bailleurs sociaux sur des bases transparentes afin notamment d'obtenir un meilleur suivi de la gestion des provisions dans les conventions existantes. Le travail ainsi engagé se poursuit au sein du réseau pour établir une nouvelle convention type de location, tenant compte des difficultés constatées dans le cadre des actuelles conventions, et pour poursuivre la renégociation des conventions actuellement en vigueur. Le réseau des œuvres universitaires et scolaires a enfin pleinement conscience de l'enjeu majeur que constituent l'élaboration et la mise en œuvre de plans pluriannuels de maintenance de son patrimoine immobilier et entend en faire une priorité.